

PROCÈS-VERBAL NUMÉRO 33
Réunion (hybride) du Groupe de travail sur l'aquaculture
15 mars 2022
Vidéoconférence depuis le Novotel Madrid Center
(Calle de O'Donnell, 53, 28009 Madrid, Espagne)
Durée : 2 heures, de 10 h 30 à 12 h 30 (heure locale)

Le Groupe de Travail sur l'aquaculture du Conseil Consultatif pour les régions Ultrapériphériques (CCRUP) s'est réuni en session hybride, depuis le *Novotel Madrid Center*, par vidéoconférence via la plate-forme *Zoom*, avec interprétation simultanée en portugais, français et espagnol, à dix heures trente minutes, le quinze (15) mars deux mille vingt-deux (2022).

1. Intervention du président du groupe de travail

Informations administratives

Informations sur les nouveaux membres des organisations d'aquaculture

M. David Pávon (*Federación Regional de Cofradía de Pescadores de Canarias* et vice-président du présent groupe de travail) a indiqué que le président du groupe de travail, M. François Herman (*Syndicat des Producteurs Aquacoles de Guadeloupe*), avait des problèmes de connexion à Internet.

Mme Secrétaire Générale a indiqué que pour les participants présents sur place, le port d'un masque était obligatoire et qu'il ne pouvait être enlevé qu'à l'occasion des interventions. La réunion était enregistrée à des fins d'élaboration de son procès-verbal, avec une interprétation en portugais, français et espagnol. Concernant les interventions, les personnes présentes dans la salle devaient lever la main et sur *Zoom* elles pouvaient sélectionner l'icône qui lève la main. Elle a informé qu'elle noterait les demandes de prise de parole et leur ordre respectif. Elle a également indiqué que le procès-verbal de la dernière réunion de ce groupe de travail, du 30 (trente) septembre 2021 (deux mille vingt et un), a été approuvé par écrit et par consensus le 2 (deux) février 2022 (deux mille vingt-deux).

M. David Pávon a déclaré que le groupe de travail sur l'aquaculture avait besoin de plus de membres, notamment des Canaries, car il s'agit de l'une des RUPs les plus développées dans le domaine de l'aquaculture et ses contributions pourraient être un atout.

Mme. Secrétaire Générale a indiqué que des réunions du CC RUP avaient eu lieu à Madère et aux Canaries en novembre de l'année passée, pour promouvoir le Conseil Consultatif et captiver d'éventuels nouveaux membres pour ce groupe de travail. Elle a déclaré que M. Jean-Jacques Robin (*SA Mayote AquaMater*), à travers de la Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte (CAPAM), a exprimé son intérêt à devenir membre du CC RUP, mais n'a pas encore déposé sa demande officielle. Elle a indiqué les nouveaux membres du groupe de travail sur l'aquaculture : l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture, la *Associação de Pescas de Rabo de Peixe* et la *Cooperativa Económica e Solidária dos Pescadores da Ribeira Quente*.

2. Présentation du travail final sur l'analyse SWOT de l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques, pour approbation

M. David Pávon a demandé à Mme Secrétaire Générale de présenter le travail final sur l'analyse *SWOT* de l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques, puisque celui-ci est rédigé en français.

Mme. Secrétaire Générale a rappelé que le travail sur l'analyse *SWOT* de l'aquaculture dans les RUP a été présenté pour la première fois en septembre 2021, lors de la réunion de l'assemblée générale, puis modifié conformément aux suggestions des membres. Elle a indiqué que le travail avec les modifications appropriées sera envoyé pour approbation au présent groupe de travail et au Comité Exécutif, avant d'être adressé à la Commission Européenne et aux États Membres intéressés. Elle a suggéré que ce travail soit envoyé avec une recommandation, afin que la Commission Européenne puisse avoir une base de travail pour de futures études sur l'aquaculture dans les RUPs. Elle a mentionné que l'aquaculture consiste à produire des plantes ou des animaux dans des environnements contrôlés, dont l'habitat est principalement aquatique,

avec l'intervention humaine dans au moins une des phases de production. L'objectif repose sur une plus grande production grâce à l'alimentation artificielle, la protection contre les prédateurs, l'intégration d'autres espèces et le contrôle de la population et/ou la reproduction assistée. Elle a souligné que l'aquaculture est le secteur de production alimentaire connaissant la plus forte croissance au niveau mondial (cinq pour cent par an). Il représente environ cinquante pour cent du poisson consommé dans le monde. Elle a indiqué les types d'aquaculture suivants : mariculture, pisciculture, algoculture, aquaculture multi-trophique intégrée, aquaculture en eaux intérieures, aquaculture dans des systèmes de recirculation, aquaculture en cages et à filet ouvert et aquaculture *Raceway*.

Concernant les forces de l'aquaculture à Saint-Martin, elle a souligné les conditions côtières favorables et que l'une des faiblesses était le manque de réglementation régionale. Elle a indiqué que les opportunités pour l'aquaculture à Saint Martin reposent sur le soutien du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA), la réduction de la dépendance alimentaire et le fait que la France ait un plan pour accélérer le développement de la pêche et de l'aquaculture durables dans la région. Elle a mentionné les menaces, notamment le risque de cyclones, la non-viabilité de l'aquaculture en eau douce et la difficulté d'obtenir des informations sur l'aquaculture dans la région.

Concernant la Guadeloupe, elle a mentionné comme forces de l'aquaculture dans la région, un modèle d'aquaculture qui privilégie la qualité des cultures, une pratique reposant sur une éthique respectueuse de l'environnement et du consommateur, l'absence de produits phytosanitaires dans les exploitations, l'existence d'un parc d'aquaculture durable, l'existence d'une éclosierie polyvalente, la pratique de l'aquaculture marine comme d'eau douce, la création d'un projet d'aquaculture d'algues et de mollusques et l'intention de revitaliser le secteur après la contamination par le chlordécone (pesticide), par exemple au moyen de l'aquaponie. Concernant les faiblesses du secteur aquacole en Guadeloupe, elle a souligné le manque de centres techniques et de coopératives aquacoles, l'absence de centres de formation, la faible professionnalisation des porteurs de projets aquacoles, la faible production de l'éclosierie marine et la production d'alevins dépendant de l'Ifremer de Martinique, une aquaculture basée sur la production d'espèces exogènes et les marchés d'exportation non accessibles en raison de coûts logistiques élevés dus à la distance.

M. François Herman a rejoint la réunion et a poursuivi la présentation en indiquant les menaces concernant l'aquaculture dans la région de la Guadeloupe, comme les difficultés financières des aquaculteurs, l'absence de soutien bancaire, la législation très stricte, la pollution des sols et des rivières par le chlordécone, la concurrence du marché de pays tiers et le risque de cyclones. Il a expliqué que plusieurs années étaient nécessaires pour obtenir une autorisation de pratique de l'aquaculture et que les compagnies d'assurance ne couvraient pas les risques de l'aquaculture.

Concernant l'aquaculture dans la région de la Martinique, il a indiqué que l'île avait été la première région française à se lancer dans l'aquaculture. Il a cité comme points forts l'existence d'organismes de recherche tels que l'Ifremer, l'université des Antilles et le Centre de valorisation des agroressources de Martinique (PARM), la mise en œuvre du plan de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) et l'effort pour produire plusieurs espèces indigènes. Il a mentionné comme faiblesses le peu de diversité des espèces, le fait que les écloséries dépendent de l'approvisionnement en larves créées par l'Ifremer, le fait qu'il y ait peu de jeunes porteurs de projets, l'inexistence d'une coopérative aquacole et d'un centre régional, le fait que le coût des alevins soit élevé, ainsi que les coûts de production. En termes d'opportunités, il a mentionné le FEAMPA et l'existence de sites favorables à l'activité aquacole. En matière de faiblesses, il a souligné la dépendance alimentaire vis-à-vis de produits provenant du marché extérieur et un marché local très peu efficace. Concernant les menaces, il a mentionné les catastrophes naturelles et le manque de sécurité qui en découle, la mauvaise qualité de l'eau, la difficulté d'approvisionnement en alevins, les obstacles administratifs, l'absence d'assurance et les coûts de fonctionnement élevés.

Concernant la Guyane, il a souligné l'absence d'un plateau continental étendu permettant d'assister la production aquacole marine. Il a indiqué que l'un des forces était la possibilité de développer l'aquaculture en eau douce et que les faiblesses étaient l'absence de culture d'espèces indigènes contrôlées, l'absence d'un centre technique ou de formation, le manque de suivi du secteur, la rareté des entrepreneurs professionnels, le non-développement de l'aquaculture marine, les nombreuses tentatives infructueuses de lancement de l'aquaculture et l'absence d'écloséries dans la région. Il a indiqué que l'une des opportunités était le FEAMPA, l'existence de lacs pour l'aquaculture en eau douce et la volonté de la population locale de développer ce secteur. En matière de menaces possibles, il a indiqué le risque de manque d'investissement dans

l'aquaculture, en raison des contraintes actuelles et, par conséquent, l'abandon des projets.

M. Gualberto Rita (*Federação das Pescas dos Açores*) a présenté l'aquaculture aux Açores, en soulignant comme forces l'inexistence de conflits d'intérêts entre le secteur de la pêche et l'aquaculture, la qualité de l'eau de mer, le contrôle de l'activité, l'identification des meilleurs sites de production, l'existence d'une aquaculture côtière et *offshore*, l'innovation du secteur, la production d'espèces locales et leur valeur commerciale élevée. En termes de faiblesses, il a mentionné le manque de formation dans le domaine, les grandes zones côtières peu propices à la production aquacole, l'inexistence d'une plate-forme continentale et le manque de projets commercialement rentables. Au sujet des opportunités, il a souligné l'investissement dans des études scientifiques, l'existence d'une législation, la vaste Zone Économique Exclusive avec d'excellents sites pour la culture *offshore*, la grande diversité des espèces autorisées pour la production aquacole, la création d'emplois et les nombreuses initiatives expérimentales sur la production de poissons, d'algues et de bivalves. Il a également évoqué les menaces, notamment la résistance de la population locale et le manque de connaissances du public sur le secteur, le manque de sites pour l'aquaculture sur terre et l'absence d'un centre de recherche spécifique pour le secteur. Il a cependant indiqué qu'à l'avenir, un centre expérimental serait créé dans la ville de Horta, sur l'île de Faial.

Mme. Secrétaire Générale a présenté les forces de l'aquaculture de Madère, y compris le fait qu'il existe des aquaculteurs qualifiés, de bonnes infrastructures portuaires, de bonnes voies d'accès terrestres, une éclosierie pour les alevins, trois exploitations piscicoles commerciales, plusieurs projets aquacoles viables, une aquaculture marine et d'eau douce, des entreprises ayant des systèmes de sélection et de pesage des cultures et la facilité d'obtention de produits frais. Concernant les faiblesses, il a mentionné l'inexistence de centres techniques et de coopératives directement liés au secteur aquacole et la faible diversité des espèces produites. En matière d'opportunités, il a souligné le soutien technico-scientifique à l'aquaculture en mer, la délimitation de zones d'intérêt aquacole, le potentiel de la pisciculture en mer, les bonnes températures moyennes de l'eau de mer et la stabilité de la salinité, la prévention de la pollution des eaux et les impacts sur les fonds marins, le pari sur l'aquaculture multi-trophique intégrée, la facilité d'écoulement des produits, les aides financières régionales, la réalisation de tests expérimentaux et commerciaux pour diversifier les espèces, ainsi que les programmes de formation dans la région et les centres de recherche existants. Concernant les menaces, il a

mentionné la faible productivité primaire naturelle de la mer (peu de cages installées), et le fait que la population est contre l'augmentation des cages à cause du tourisme.

M. David Pávon a indiqué qu'il existe de nombreux problèmes bureaucratiques concernant l'aquaculture aux Canaries.

M. François Herman a présenté l'aquaculture aux Canaries, en commençant par indiquer les forces : la production de microalgues, l'aquaponie, le plan stratégique de la région, la diversification des espèces, la production locale d'alevins, les dix-huit entreprises associées au secteur de l'aquaculture, les aides de la région autonome, l'élevée production annuelle, la proximité du marché européen pour l'exportation et la promotion de l'aquaculture durable. Concernant les faiblesses, il a souligné le non-développement de l'aquaculture en eau douce, le fait qu'il y ait encore des importations d'alevins et le manque de centres techniques et de coopératives. Relativement aux opportunités, il a cité l'existence d'une législation sur l'aquaculture, le centre de recherche et les centres de formation, l'existence d'une cartographie des zones aquacoles, la création d'emplois, la température de l'eau propice à une rapide croissance des espèces produites tout au long de l'année, et le soutien et la reconnaissance des autorités régionales. En matière de menaces, il a mentionné la perception négative de la population et les retards dans l'obtention des autorisations pour l'aquaculture. Il a souligné que sans les aides provenant de la FEAMPA, le secteur survivrait difficilement. Il a évoqué la réglementation très contraignante, la concurrence des pays tiers et l'entrave des politiques locales pour le développement du secteur, ce qui a pour conséquence de contredire la colonne précédente sur le soutien apporté au secteur par les autorités locales.

Concernant l'aquaculture à Mayotte, M. François Herman a indiqué comme points forts l'existence d'un grand lac et le développement du projet « CAPAMAYOTTE 2 ». Concernant les faiblesses, il a mentionné l'absence de production d'alevins, l'insularité et le manque d'appui technique. En matière d'opportunités, il a mentionné la création d'un programme local pour relancer le secteur et le fait que certains dirigeants du projet CAPAMAYOTTE 2 sont intéressés par la création de petites entreprises aquacoles. Concernant les menaces, il a mentionné le manque d'infrastructures, les difficultés administratives et réglementaires, le manque de centres techniques et scientifiques et les difficultés à obtenir des aides financières.

Concernant l'aquaculture de l'île de La Réunion, il a indiqué comme forces la production de spiruline à petite échelle et le fait que le secteur aquacole contribue à la croissance de l'économie locale. Comme faiblesses du secteur aquacole, il a souligné le manque d'investissement d'entreprises privées et la non-exportation des cultures locales en raison des coûts élevés (la production est utilisée pour la consommation locale). Quant aux opportunités, il a indiqué l'augmentation de l'emploi local et la création de sceaux qui garantissent l'origine des truites produites en aquaculture, par exemple. Concernant les menaces pour l'aquaculture de la Réunion, il a mentionné le manque de soutien technique et l'instabilité organisationnelle.

Considérant les conclusions du travail sur l'analyse *SWOT* de l'aquaculture dans les RUP, M. François Herman a indiqué qu'il y avait un manque d'information et de visibilité concernant l'aquaculture dans les RUPs. Il a déclaré qu'il était urgent de développer l'aquaculture dans ces régions ultrapériphériques, de réduire la dépendance alimentaire et d'évaluer l'efficacité des aides du FEAMPA. Il a souligné qu'il allait envoyer le document corrigé au secrétariat, afin qu'il puisse être finalisé et adressé à la Commission Européenne et aux États Membres.

M. Gualberto Rita a déclaré être préoccupé par les menaces présentées dans le document et a demandé des éclaircissements aux membres des RUPs espagnoles et françaises sur la relation entre les pêcheurs professionnels et les aquaculteurs, notamment s'il existe des conflits d'intérêts.

M. David Pávon a déclaré que les Canaries disposent de l'une des aquacultures les plus développées des RUP et qu'il n'y a pas de conflits avec le secteur de la pêche, notamment le secteur de la pêche artisanale, et que les espèces cibles sont différentes. Il a mentionné qu'il existe un bon marché de l'exportation pour la production aquacole.

M. François Herman a déclaré qu'il n'y a pas de concurrence entre l'aquaculture et la pêche locale. L'aquaculture est utilisée pour compléter l'approvisionnement alimentaire, au moyen de la production d'espèces différentes de celles capturées par les pêcheurs. Il a également mentionné le fait que les entreprises aquacoles évitent d'installer des structures dans les zones traditionnelles de pêche.

M. Charif Abdallah a déclaré que les délais de l'aquaculture sont différents de ceux de la pêche et qu'il n'y a pas de concurrence. L'aquaculture fait office de secteur complémentaire aux besoins alimentaires de la population. Il a indiqué qu'une des principales préoccupations était le fait que les entités responsables de la pêche sont les mêmes que celles responsables de l'aquaculture et qu'elles n'accordent pas l'importance nécessaire au développement de

l'aquaculture.

M. François Herman a proposé de finaliser le document présenté pour qu'il soit approuvé et envoyé à la Commission européenne. Il a souligné que le tableau des indicateurs n'a pas encore été envoyé aux nouveaux membres et a indiqué qu'il l'enverrait. Enfin, il a félicité le groupe pour sa contribution à l'élaboration du document.

Madame la secrétaire générale a indiqué que le travail devait être approuvé par le groupe sur l'aquaculture, puis par le Comité exécutif et ce n'est qu'ensuite qu'il serait adressé à la Commission européenne et aux États membres intéressés. M. François Herman a proposé de procéder en conséquence et tous les participants ont donné leur accord.

M. David Pávon a indiqué que les aides du FEAMPA pour l'aquaculture devraient être gérées de sorte à offrir des conditions de concurrence équitables à toutes les RUP.

M. François Herman a évoqué la future construction d'un manuel pour l'utilisation des fonds du FEAMPA.

M. Jorge Gonçalves a demandé aux membres des Canaries des informations sur la possibilité de pratiquer l'aquaculture du poulpe et si le secteur de la pêche avait été consulté concernant les décisions relatives à l'aquaculture.

M. David Pávon a déclaré qu'il ne savait pas si le secteur de la pêche des Canaries avait été consulté.

M. François Herman a déclaré qu'en général, les demandes d'autorisation pour la pratique de l'aquaculture étaient soumises à des consultations publiques et que les pêcheurs pouvaient y participer. Il a également expliqué que l'aquaculture et la pêche étaient des secteurs différents et qu'ils ne partageaient que l'utilisation de l'espace maritime et la culture de certaines espèces de poissons. L'aquaculture du poulpe n'est pas pratiquée, bien qu'il y ait eu des tentatives et des études à l'université des Canaries.

Madame la secrétaire générale a rappelé que la nouvelle proposition de règlement sur les aides d'État avait été adressée au Comité exécutif et qu'il devait envoyer leurs contributions jusqu'au 18 mars, car le document fait l'objet d'une consultation publique pour l'élaboration d'une recommandation à la Commission européenne.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, M. François Herman a déclaré la session close.